

PRÉAMBULE

Il est essentiel de mentionner d'entrée de jeu, que seuls les manquements majeurs seront comptabilisés dans les statistiques du Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence et seront traités selon le Protocole pour contrer l'intimidation et la violence. Les manquements majeurs réfèrent au maintien d'un climat sécuritaire, au sein de notre école, autant entre les élèves, qu'entre les élèves et les adultes qui veillent à leur instruction, socialisation et qualification. Les manquements de cet ordre constituent une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personne, d'un danger pour soi, pour les autres ou l'environnement. Il s'agit donc de violence, d'intimidation et de cyber intimidation. Important : l'application du protocole est réservé aux élèves de 3e à 6e année. Les élèves de préscolaire et du premier cycle ont besoin d'un plus grand accompagnement sur le plan socioaffectif étant donné qu'ils n'ont pas acquis le même niveau de maturité affective.

VIOLENCE

- Se présente sous forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Est un acte ou des paroles de nature intentionnelle;
- A pour objectif de causer du tort, de blesser, d'empêcher une personne de s'exprimer;
- Constitue une atteinte au bien-être, aux droits, aux biens d'une personne;
- Entraîne un sentiment de détresse.

Exemples : Insulter une personne, traiter de noms une autre personne, menacer de révéler un secret, refuser à une personne de jouer avec d'autres personnes, exclure une personne d'un groupe sans raison, menacer une personne de lui faire du mal, frapper une personne avec une partie du corps ou un objet, forcer une personne à prendre une pose sexuelle ou échanger des images/textos de nature sexuelle, plaquer contre le mur une personne, forcer une personne à être embrassée/touchée sans son consentement.

Interventions : Se référer au Protocole pour contrer l'intimidation et la violence, pages 4 à 6.

INTIMIDATION

- Se présente sous forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Comporte une inégalité au niveau du rapport de force;
- Peut être des paroles ou un acte, direct ou indirect;
- Peut être intentionnel ou non intentionnel;
- Se produit de manière répétée;
- Constitue une atteinte au bien-être, aux droits, aux biens d'une personne;
- Entraîne un sentiment de détresse.

Précisions :

- **Inégalité au niveau du rapport de force :** Il peut être physique, mais également psychologique. Si la cible est inconfortable à émettre un message clair envers l'auteur, on peut implicitement évaluer qu'il y a un déséquilibre au niveau du rapport de force. L'inégalité peut également être provoquée par un déséquilibre au niveau du nombre de personnes, alors que plusieurs personnes ont des recours à des paroles ou gestes qui ont pour conséquence de blesser une seule personne ou la restreindre dans l'expression de son opinion ou de ses sentiments. L'inégalité peut également être provoquée par une différence de statut. En effet, certaines personnes sont des leaders naturels et l'appui qu'elles reçoivent des autres peuvent faire ressentir à la cible des sentiments d'impuissance ou doute qui neutralisent son pouvoir d'action.
- **Intentionnel ou non intentionnel :** Au même titre que l'inégalité du rapport de force, certains auteurs.es ne sont pas conscients.es de la détresse que leurs paroles ou gestes entraînent alors que la cible n'est pas en mesure de s'affirmer par le sentiment d'impuissance de ou de doute qu'elle ressent. Certains.es auteurs.es emploient du vocabulaire qu'ils/elles ont entendu dans leur milieu de vie puis percevoir comme acceptable, alors qu'il ne l'est pas en société.
- **Sentiment de détresse:** Seule la cible est en mesure d'exprimer si elle ressent de la détresse, il n'appartient pas à l'auteur.e de juger si la cible prend ses propos trop personnels ou non.

Exemples : Faire des remarques blessantes à une personne en sa présence ou son absence, répandre des rumeurs au sujet d'une personne, exclure une personne en raison d'une différence, voler les biens d'une autre personne.

Interventions : Se référer au Protocole pour contrer l'intimidation et la violence, pages 4 à 6.

CYBER

- Comporte les mêmes éléments que l'intimidation;
- Se produit via différents moyens technologiques tels que la messagerie texte, les plateformes web, les réseaux sociaux.

INTIMIDATION

Exemples : Envoyer des textos ou courriels blessants, commenter des publications avec des mots/emojis/photos/vidéos blessants.es, Harceler les autres en contexte de jeux vidéo en ligne, créer de faux profils pour se moquer d'une personne ou se faire passer pour elle pour lui causer du tort, afficher des photos sans le consentement pour embarrasser une personne.

Interventions : Se référer au Protocole pour contrer l'intimidation et la violence, pages 4 à 6.

Avant de poursuivre avec la présentation des interventions qui sont à prioriser, l'équipe-école a constaté avec les années, que certains concepts semblent confus auprès des parents, des élèves et des intervenants. En effet, certains parents ou élèves vont signaler ou réagir à des situations qu'ils considèrent être des manquements majeurs (violence, intimidation et cyber intimidation) alors que ce n'est pas le cas. Ainsi, l'équipe-école croit important de présenter les accidents, les conflits, les manquements illégaux et les manquements aux règles de vie, car lorsque mal interprétés, ils peuvent être traités à tort, comme des manquements majeurs.

ACCIDENT

- Est **non intentionnel**;
- La personne semble **surprise** (yeux écarquillés, haussement de sourcils);
- La personne semble **triste** (yeux baissés);
- La personne semble **honteuse** (tête inclinée vers l'avant);
- La personne **s'excuse rapidement**;
- La personne offre son **aide** ou un geste de réparation.

Exemples : Lancer une balle sur une autre personne par manque de précision, accrocher un élève avec son sac à dos dans le rang, accrocher une personne en tombant d'un module, etc.

Interventions : Remplir un rapport d'incident si nécessaire et communiquer avec les parents.

Nuance avec la violence : L'accident est non intentionnel alors que la violence est intentionnelle. Si un élève vit une frustration et qu'il botte le ballon sur un autre élève sans intention de blesser, cela demeure un accident. Si ce même élève vise l'autre élève par vengeance, cela est un geste de violence. Les versions des témoins, de la cible et de l'auteur.e doivent être considérées pour bien évaluer la situation.

CONFLIT

- Comporte une **égalité** au niveau du rapport de force;
- Est une confrontation, **désaccord** entre deux ou plusieurs personnes;
- Réfère au **point de vue**, aux **valeurs**, aux **intérêts**;
- N'y a **pas** de victime;
- Peut se régler par la **négociation** ou la **médiation**.

Exemples : Vouloir jouer à la tag et au soccer dans une même zone, faire le choix de raconter ses problèmes personnels à tout le monde ou seulement à ses amis proches, etc.

Interventions : Se calmer, se parler du problème, trouver un compromis, tirer au sort, partager, changer d'activité, aller voir l'adulte.

Nuance avec la violence : Le conflit et la violence ont lieu en contexte de rapport égalitaire. Lors de conflit, il n'y a pas de victime et d'intention d'atteindre le bien-être d'autrui ou de ses biens ou de ses droits.

Nuance avec l'intimidation et la cyber intimidation : Les conflits et l'intimidation peuvent être répétés. Le conflit a lieu en contexte de rapport égalitaire alors que l'intimidation et la cyber intimidation ont lieu en contexte de rapport inégalitaire.

MANQUEMENT / ILLÉGAL

- Est **intentionnel**;
- Contrevient à la Loi sur l'instruction publique;
- Contrevient au Code municipal;
- Contrevient au Code civil;
- Contrevient au Code criminel.

Exemples : Prendre un objet appartenant à une personne/école de façon temporaire/permanente sans demander la permission, briser le matériel scolaire, vandaliser, consommer/posséder/vendre de l'alcool, du tabac, de la drogue, avoir en sa possession un objet dangereux, fuguer, s'absenter fréquemment et sans motif, etc.

Interventions : Fouille de l'élève ou de ses effets personnels, communication avec les parents, remboursement ou réparation du matériel brisé, aide à un membre du personnel en lien avec le geste commis, rencontre avec un.e TES ou un.e professionnel.le de l'école, lecture d'un article de loi en lien avec le manquement, démarche auprès d'un partenaire externe (policière-école, intervenant social du centre de réadaptation en dépendance, intervenant social du centre de prévention du suicide, etc).

Nuance avec un oubli : Le vol de matériel doit être investigué à savoir si l'élève a emprunté un objet et a oublié de le remettre à son propriétaire.

Nuance avec un accident : Le bris de matériel doit être investigué à savoir si le bris est d'origine non intentionnel, ce qui doit être traité comme un accident.

Nuance avec l'intimidation : Le vol de matériel doit être investigué à savoir si les vols sont répétés pour que ce soit considéré comme un cas d'intimidation. Il faut garder en tête qu'un élève peut avoir l'intention de jouer un tour à un élève ou encore de se procurer du matériel pour être accepté des autres. L'intervention sera ajustée en fonction de l'intention et de la fréquence.

MANQUEMENT AUX RÈGLES DE VIE

- Nuit au climat de classe ou d'école;
- Nuit aux apprentissages de l'élève;
- Nuit aux apprentissages des autres élèves;
- Nuit à tout adulte dans le cadre de ses fonctions (enseignant.e, secrétaire, concierge, éducateur.trice au service de garde, technicien.ne en éducation spécialisée, professionnel.le, orthopédagogue, direction);
- Est **intentionnel**;
- La **nature**, la **fréquence** et les **impacts** influencent l'intervention.

Exemples :

- **Nuit à l'élève** : Ne pas avoir son matériel, briser son matériel personnel, utiliser du matériel électronique à un moment inopportun qui nuit à sa propre attention, réaliser une autre tâche que celle demandée, refuser de travailler, etc.
- **Nuit aux autres (adultes et élèves)** : Jouer avec un objet ou outil technologique qui nuit à l'attention d'un autre élève (sonore, visuel), refuser d'assumer sa responsabilité de classe, s'opposer/ignorer les consignes de l'adulte, produire des bruits au mauvais moment, commenter négativement durant l'enseignement le travail ou ce qu'un autre élève fait, se déplacer sans autorisation (classe, corridor, toilettes, cour), inciter un autre élève à faire un mauvais comportement, encourager un autre élève après un mauvais comportement, se tirailler (jeu), utiliser un langage vulgaire, mentir, être en retard, courir/crier dans la classe/les corridors, déclencher l'alarme d'incendie, boucher les toilettes, etc.

Interventions :

- **Nuit à l'élève** : Ignorance intentionnelle, adaptation/diminution de la tâche, utilisation du système de gestion de classe, reprise du travail à la fin de la journée sur les heures de présence enseignant.e ou TES, communication avec le parent, diminution/retrait de temps à la période de privilèges, jumelage avec un pair qui comprend la matière, etc.
- **Nuit aux autres (adultes et élèves)** : Utilisation du système de gestion de classe, proximité, avertissement verbal, humour, retrait de l'objet ou du matériel qui nuit à l'apprentissage, proposition d'un comportement alternatif qui ne dérange pas, modelage ou rappel du comportement attendu, communication aux parents, temps de réflexion, pause, faux choix, renforcement positif, geste réparateur, fiche de réflexion, conséquence logique, récréation accompagnée, soutien du/de la TES, classe d'accueil, etc.

a. Le fait de crier dans le corridor peut déranger les autres classes et le personnel alors que le déclenchement de l'alarme d'incendie occasionne le déplacement de pompiers. Le niveau d'intervention sera donc différent selon les impacts qu'entraînent les gestes.

b. Le fait de circuler dans le corridor sans la permission nécessite la mobilisation de l'équipe-école alors que le fait de quitter l'école sans permission occasionne la mobilisation des policiers. Le niveau d'intervention sera donc différent selon les impacts qu'entraînent les gestes.

Nuance avec la violence : Le manque de respect à l'endroit de tout élève et de tout adulte de l'école n'est pas toléré à l'école des Deux-Moulins. Il est souvent difficile de statuer sur la gravité des paroles ou gestes et la ligne est souvent bien mince entre le manque de respect et la violence verbale.

a. Il est important que l'élève reconnaisse la différence entre critiquer un travail (manque de respect non-dirigé) à faire et envoyer promener un.e enseignant.e (manque de respect dirigé). Le fait de viser directement l'enseignant.e est d'une gravité supérieure. Lorsque l'élève envoie promener l'enseignant.e, il faut évaluer si l'intention est d'atteindre le statut et l'intégrité de l'enseignant.e ou non. Si la réponse est oui, la situation doit être traitée comme de la violence verbale.

b. Il est important que l'élève reconnaisse la différence entre ridiculiser les propos d'un.e enseignant.e dans le but de protéger son propre égo (manque de respect) ou la traiter de noms dans le but d'atteindre le bien-être et l'intégrité (violence verbale). Le niveau d'intervention sera donc différent selon l'intention et les impacts qu'entraînent les paroles et gestes.

Nuance avec les manquements illégaux : Le bris de matériel personnel a des répercussions sur un seul élève alors que le bris de matériel scolaire occasionne des frais pour l'établissement pour le remplacement ou la réparation.

PROTOCOLE

À titre de rappel, seuls les **manquements majeurs** seront comptabilisés dans les statistiques du *Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence* et seront traités selon le *Protocole pour contrer l'intimidation et la violence*. Les manquements majeurs réfèrent au maintien d'un climat **sécuritaire**, au sein de notre école, autant entre les élèves, qu'entre les élèves et les adultes qui veillent à leur instruction, socialisation et qualification.

SUR-LE-CHAMP

- Mettre **fin** au comportement;
- S'assurer de la **sécurité (mesure contraignante, le cas échéant)**;
- Nommer le **comportement** et les **impacts** possibles;
- Nommer le comportement **attendu**;
- Faire une évaluation **sommaire** auprès de la cible;
- Assurer la protection de la cible en retirant l'auteur.e des actes.

Précisions :

- **Mettre fin au comportement** : Avertissement verbal, diriger les élèves à l'extérieur de la classe, utiliser la mesure contraignante, etc. Les actions prises dans l'immédiat visent à retirer l'auteur.e dans le but de protéger la cible et évaluer sommairement s'il s'agit de cas isolé ou non.
- **Mesure contraignante, le cas échéant** :
 - a. Utilisée en **dernier recours**.
 - b. Utilisée dans un contexte de risque **imminent**.
 - c. Utilisée uniquement dans le but d'assurer la **sécurité** et l'intégrité de l'élève lui-même, des autres élèves, de l'intervenant ou pour éviter la destruction de l'intervenant.
 - d. Est la plus **courte** possible.
 - e. Vérifier l'état physique et psychologique de l'élève impliqué.
 - f. Aviser la direction et les parents, dès que possible.
 - g. Faire le rapport d'évènement et le remettre à la direction.
 - h. Planifier les **interventions préventives** et **subséquentes**.
 - i. Doit figurer dans le **plan d'intervention**, si **utilisée fréquemment**.

*Se référer au *Cadre de référence relatif à l'utilisation des mesures contraignantes dans les établissements scolaires du Centre de services des Premières-Seigneuries* No 400 - 14/15-01

UNE FOIS LA SÉCURITÉ ASSURÉE

- Communiquer avec la/le TES pour s'assurer qu'il/elle est informé.e des détails de l'évènement;
- Contacter les personnes concernées pour informer de la situation et aviser que des **mesures de soutien et d'encadrement suivront**;
- Remplir un rapport d'évènement pour la cible et l'auteur.e sur l'application le **profileur de comportement** (TES).

Précisions :

- **Les personnes concernées** : Les parents ou le tuteur légal doivent être avisés **le jour même** que la situation s'est produite et ce, par l'intervenant qui a fait l'intervention. Les autres personnes concernées diffèrent selon le contexte (classe, récréation, autobus, service de garde).
- **Les mesures suivront** : Celles-ci ne peuvent pas être annoncées sur-le-champ, alors que toute l'information nécessaire à l'évaluation n'a pas été recueillie. L'objectif est de choisir la **qualité** éducative et la **cohérence** de l'intervention, plutôt que la **rapidité** de sa mise en application.
- **Profileur de comportement** : Il s'agit d'une plate-forme qui permet de rapporter, centraliser et donner accès aux informations pertinentes relatives aux situations de violence, d'intimidation et de cyber intimidation; aux personnes concernées.

BIEN ÉVALUER

TES doit:

- Questionner de manière individuelle et confidentielle tous les élèves concernés;
- Consulter le profileur de comportement pour accéder à l'historique de comportements des élèves;
- Consulter les **personnes significatives** des élèves pour avoir le portrait le plus représentatif des élèves et établir la fonction du comportement;
- Consulter les **indicateurs** et se questionner quant à la **portée éducative** et logique pour le choix de mesures de soutien et d'encadrement (voir page suivante).

Précisions :

- **Indicateurs** : la légalité, la gravité (intensité et dangerosité), la fréquence, la persistance, le niveau de déséquilibre dans le rapport de force, le caractère intentionnel/non intentionnel, l'âge des élèves impliqués, la probabilité de récurrence, les circonstances du comportement, etc. Il serait tellement plus simple pour tous d'établir une mesure à l'avance pour chacun des actes, toutefois, on passerait à côté de l'**unicité** de l'acte et des personnes concernées (tous les éléments qui ne permettent pas de comparer deux situations).
- **Les personnes significatives** : On doit consulter toutes les personnes qui gravitent autour de l'auteur.e et la cible pour établir le besoin derrière la manifestation inadéquate du comportement (équipe-école, élèves, parents, fratrie, partenaires externes, etc).
- **La portée éducative** : Ultiment, l'intervention doit amener l'élève à **développer** les comportements attendus, à les **maintenir** de manière autonome et finalement, à contribuer au développement de l'élève tout en **préservant le lien d'attachement avec l'adulte**. On cherche à favoriser l'**apprentissage** plutôt que cibler une coupable et s'assurer d'un **climat sécuritaire** et bienveillant plutôt qui induit la peur et la soumission.

Chacune des personnes concernées par une situation de violence, d'intimidation ou de cyber intimidation aura à développer des attitudes et des comportements lui permettant de prévenir de tels événements et de mieux y faire face. Dans chaque événement, il est nécessaire de soutenir l'auteur.e Il est également primordial d'établir une relation de collaboration avec les cibles pour gagner leur confiance et leur démontrer que les adultes qui travaillent à l'école prennent les mesures qui s'imposent pour protéger les élèves. En ce qui a trait aux témoins, il s'avère nécessaire de leur donner les outils pour qu'ils aient un pouvoir d'action et puissent contribuer à l'arrêt d'une situation.

AUTEUR.E

- Mettre de l'avant que la sécurité des élèves est assurée par les adultes de l'école et que la violence n'est pas une option;
- Impliquer l'élève dans le choix de mesure en fonction de la gravité et les impacts de ses gestes.

Interventions: Encouragement à manifester un comportement positif et renforcement positif une fois adopté, pratique guidée du comportement attendu, démarche de réparation accompagnée d'un intervenant, remboursement ou remplacement du matériel, ateliers (gestion des émotions, habiletés sociales), réflexion par écrit, rencontre élève-parents-intervenants, rencontre élève et la policière-école, suspension interne ou externe, mise en perspective du geste par rapport à la loi, plainte à la police, interdiction de contact, démarche auprès d'un partenaire externe (policière-école, intervenant social du centre de réadaptation en dépendance, intervenant social du centre de prévention du suicide, DPJ, etc).

CIBLE

- Remercier l'élève de se confier;
- Informer que nous sommes inquiets;
- Annoncer que des démarches sont prises auprès de l'auteur.e;
- Faire un suivi (2 jours-1 semaine-1 mois) après l'événement pour s'assurer que la situation a réellement pris fin et réévaluer les facteurs de risque.

Interventions : Évaluer les facteurs de risque et de protection via le questionnaire de « Dépistage de l'élève qui est victime? », explorer les moyens pour réagir si la situation se répète, développer un plan de protection pour l'élève, communiquer avec les parents, communiquer avec la police, faire une référence à l'externe, faire des suivis ponctuels, etc.

TÉMOIN

- Explorer comment il/elle s'est senti.e durant l'événement;
- Explorer comment la cible a pu se sentir durant l'événement;
- Explorer le sentiment d'influence qu'il a ressenti par sa présence, son action/inaction;
- Évaluer les facteurs de risque et de protection;
- Accompagner l'élève pour trouver des moyens qui peuvent aider la cible, si la situation se reproduit.

Interventions: Évaluer les facteurs de risque et de protection via le questionnaire de « Quel genre de témoin suis-je? », explorer les moyens pour réagir si la situation se répète, communiquer avec les parents, communiquer avec la police, le cas échéant.

PROTOCOLE

Au cours des pages précédentes, plusieurs interventions ont été énumérées. Certaines d'entre elles sont utilisées plus fréquemment. Il s'agit de la réparation et des ateliers. Il va de soi d'évoquer les lignes directrices pour qu'elles soient utilisées à bon escient et ainsi, avoir une portée éducative. De plus, dans une société qui tend à se diversifier sur différents plans (ethnicité, religion, identité, intérêts, etc.), l'école a un rôle important à jouer au même titre que le milieu familial. Pour cette raison, l'équipe-école doit adopter un virage éducatif et utiliser systématiquement des interventions qui encouragent l'inclusion et le respect à l'égard des différences.

RÉPARATION

- Doit donner l'opportunité de **se reprendre** et de rétablir la situation;
- Doit demander un **effort**;
- Doit avoir un **lien logique** avec l'erreur commise;
- Doit impliquer l'élève dans le choix de mesure en fonction de la gravité et les impacts de ses gestes.

Précisions :

- **Se reprendre**: L'objectif n'est pas de causer un malaise à l'élève qui a commis l'erreur ou de chercher à le punir à tout prix, mais de lui donner l'occasion de se reprendre pour retrouver son estime et être fier.ère d'avoir pu se reprendre.
- **Effort** : La cible doit ressentir que le geste de réparation posé par l'auteur.e est suffisant.

Exemples: rédaction d'excuses, service à l'élève à qui il a fait du tort, aide à l'autre élève, lavage ou nettoyage de la place de l'autre élève, réparation de l'objet brisé ou remboursement des frais reliés au geste posé, travail communautaire au service de garde, dessin, partage de jeux avec l'autre élève, animer une récréation, etc.

ATELIER

- Aider au développement de la capacité à résoudre des problèmes sociaux;
- Aider à contrôler ses émotions et son comportement;
- Aider à manifester de l'empathie;
- Encourager à manifester un leadership positif.

Exemples: Distinction entre taquinerie amusante et blessante, présentation des besoins, présentation des sensations physiques, présentation des émotions, présentations des idées qui alimentent négativement les émotions, présentation de moyens pour se calmer, présentation de comportements alternatifs, questionnements, visionnement de vidéos, scénarios sociaux, mises en situation, improvisation, etc.

VALORISER LA DIFFÉRENCE

- Souligner l'importance de l'inclusion, de l'ouverture et du respect à l'égard des différences;
- Faire ressortir, faire connaître et valoriser les caractéristiques des élèves;
- Donner l'exemple.

Exemples :

Élève : Faire une recherche sur un sujet et la présenter (ex : culture, religion, déficience intellectuelle, déficience physique, orientation sexuelle, identité sexuelle, etc.) aider un élève qui a un besoin particulier, préparer une affiche et la présenter aux autres élèves, trouver des solutions réalistes pour mieux m'entendre avec l'autre élève, animer une activité de sensibilisation auprès des autres élèves.

Adulte : Utiliser la littérature jeunesse pour discuter et aborder les différences de toutes sortes, favoriser les occasions de connaître d'autres personnes dans le cadre d'un projet, offrir la possibilité aux élèves de découvrir les forces et qualités des personnes différentes d'eux.

SOURCES CONSULTÉES

Publications gouvernementales

- Gouvernement du Québec. *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyber intimidation 2020-2025.*(2021) <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-intimidation-2020-2025.pdf>
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur.(2018, mai). *Formation destinée à la personne responsable d'intervenir à la suite d'un acte de violence ou d'intimidation.* [https://csdps1.sharepoint.com/sites/psychoduceurscsdps/Documents%20partages/Intimidation/Cahier%20participant_FINAL_28-06-18%20\(1\).pdf](https://csdps1.sharepoint.com/sites/psychoduceurscsdps/Documents%20partages/Intimidation/Cahier%20participant_FINAL_28-06-18%20(1).pdf)

Pages web

- Educaloi.(2021). *L'intimidation : la reconnaître et agir.* <https://educaloi.qc.ca/capsules/lintimidation-la-reconnaitre-et-agir/>
- Jeunesse, J'écoute.(2021). *C'est quoi la violence dans les fréquentations?* <https://jeunessejecoute.ca/information/cest-quoi-la-violence-dans-les-frequentations/>
- Jeunesse, J'écoute.(2021). *Qu'est-ce que l'intimidation?* <https://jeunessejecoute.ca/information/quest-ce-que-lintimidation/>
- Jeunesse, J'écoute.(2021). *Est-ce que je fais de la cyber intimidation?* <https://jeunessejecoute.ca/information/est-ce-que-je-fais-de-la-cyberintimidation/>

RESSOURCES

Voici une page web qui regroupe plusieurs ressources autant pour les enfants que les parents :

- Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence de l'Université Laval.(2021).*Ressources pour la communauté.* <https://www.violence-ecole.ulaval.ca/aide/>